Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260907-DEL_44_07092026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Séance du 7 septembre 2026

Date de la Convocation : 01/09/2026

L'an deux-mille vingt-six, le lundi sept septembre deux-mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian RANNO.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

Christian RANNO, Maire
Sébastien HAUGOMMARD, 1er adjoint
Laure ROUXEL, 2ème adjointe
Claire LE GUEN, 4ème adjointe
Valérie LE HÉGARAT
Jean-Pierre CARREZ
Fabrice VINCENT,
Lénaïk LE BIHANNIC
Sylvain BOSCHER
Anthony COSSON
Rozenn STEUNOU
Anne-Éléonore HÉLARY
Camille LE RONCÉ

Étaient absents excusés : Daniel COATRIEUX, Gwendal BLANCHARD
Pouvoirs : Gwendal BLANCHARD a donné pouvoir à Sylvain BOSCHER
Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Secrétaire de séance : Camille LE RONCÉ

DEL N° 44 – 07/09/2026 : Autorisation de signature convention triennale intervention musiciens dans les écoles

Exposé des motifs

Dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle mené par la communauté d'agglomération, les écoles des communes membres bénéficient de l'intervention de musiciens. Ces interventions sont cadrées par une convention triennale, qui détermine les conditions d'intervention des musiciens.
Pour Le Vieux-Bourg, ces interventions sont gratuites, et le volume d'heures d'intervention représente :
- 2026-2027 : 24 séances d'1h à destination des élèves de primaire ;
- 2027-2028 : 6 séances d'1h à destination des élèves de maternelle et 6 séances d'1h à destination des élèves de primaire ;
- 2028-2029 : 24 séances d'1h à destination des élèves de primaire ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260907-DEL_44_07092026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention triennale d'intervention des musiciens dans les écoles ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : 14 Contre : 0

Pour : 14 Abstention : 0

Le secrétaire de séance, Le Maire,



Camille Le Roncé Christian Ranno

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (2, contours de la Motte – 35044 RENNES cédex ou via le site www.telerecours.fr)